



Plan stratégique 2011-2020

Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

Secrétariat de la Convention sur la diversité
biologique

Matériel de cours No. 5



Convention sur la
diversité biologique



Décision BS-V/16

- **Plan stratégique (2011-2020)**
- **Programme de travail pluriannuel
(2012-2016)**

Vision

La diversité biologique est protégée de manière adéquate contre les effets nuisibles des organismes vivants modifiés

Mission

*Renforcer les actions et les capacités mondiales, régionales et nationales...
(afin de réaliser l'objectif du Protocole)*

Structure

Objectives Stratégiques

Les buts à atteindre afin de réaliser la mission et la vision du plan pendant les dix prochaines années

Conséquences prévues

Les effets qui devraient se produire si l'objectif est atteint

Objectifs opérationnels

Les actions qui devront être exécutées afin que les conséquences se produisent

Résultats

Les conséquences positives qui se produiraient si les objectifs opérationnels étaient atteints

Indicateurs

Les critères spécifiques de mesure des réalisations

Cinq objectifs stratégiques/ Domaines prioritaires

1. Faciliter l'établissement et le développement plus poussé de mécanismes d'application du Protocole efficaces en matière de prévention des risques biotechnologiques

2. Renforcement des capacités

3. Conformité et examen

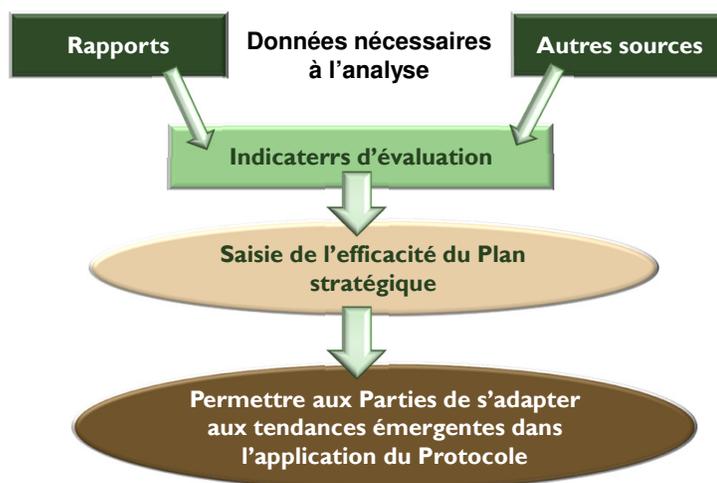
4. Mise en commun de l'information

5. Rayonnement et coopération

Objectifs opérationnels se rapportant à l'atelier

- Responsabilité et réparation (application du Protocole additionnel)
- Information sur les mesures législative et/ou réglementaires dans le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

Évaluation à mi-parcours du Plan stratégique



Programme de travail plurianuel

COP-MOP 6

Responsabilité et réparation (Objectif opérationnel 1.5)

- Examiner l'état de la signature, de la ratification ou de l'adhésion au Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.

COP-MOP 7

Responsabilité et réparation (Objectif opérationnel 1.5 & 2.4)

- Examiner l'état de la mise en oeuvre du Protocole additionnel.

Mise en commun de l'information et centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (Objectif opérationnel 4.1)

- Examiner le fonctionnement général du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, dont l'accès et l'extraction d'information par les utilisateurs.

Programme de travail pluriannuel (suite)

COP-MOP 8

Responsabilité et réparation (Objectif opérationnel 2.4)

- Examiner la nécessité d'une orientation ou de l'assistance aux Parties dans leurs efforts visant à établir et à appliquer le Protocole additionnel et/ou des règles et procédures nationales sur la responsabilité et la réparation relatives aux organismes vivants modifiés.

Programme de travail pluriannuel (suite)

Le programme de travail sera ajusté sur la base de :

- L'expérience acquise dans l'application des exigences du Protocole;
- Le résultat de l'évaluation périodique de l'efficacité du Protocole prévue dans l'article 35 de celui-ci.



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

413, rue Saint Jacques, Bureau 800
Montréal, QC, Canada, H2Y 1N9

Tél: +1 514 288 2220

Fax: +1 514 288 6588

Courriel: secretariat@cbd.int

Web: <http://bch.cbd.int/protocol/>



Convention sur la diversité biologique

ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011

